

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 22 MARS 2007

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	54

L'an deux mille sept

et le : 22 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

17 mars 2007

**Le Comité Syndical du 16 mars 2007, régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2007 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 22 mars 2007 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Nombre de Membres présents : 54

Date d'affichage

17 mars 2007

Monsieur Michel GUTLEBEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2006 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

**VOTE :**

**POUR : 54  
CONTRE : 0**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 16 mars 2007 le compte administratif pour 2006 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 833.611,57 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	0 €
- service Electrification Rurale :	816.268,12 €
- service Eclairage Public :	17.343,45 €
	-----
	833.611,57 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 97.068,03 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	+ 48.658,80 €
- service Electrification Rurale :	- 128.384,31 €
- service Eclairage Public :	- 17.342,52 €
	-----
	- 97.068,03 €

**DELIBERATION  
N° 2007/01**

et nécessite donc un besoin de financement de 74.471,62 € compte tenu des restes à réaliser se décomposant comme suit :

- service Administration Générale : 0
- service Electrification Rurale : + 71.255,21 €
- service Eclairage Public : 0

Considérant que le budget 2006 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 188.992,52 €.

Décide sur proposition du Président d'affecter au budget les résultats comme suit :

affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 74.471,62 € soit :

- Electrification Rurale : 57.129,10 €
- Eclairage Public : 17.342,52 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 759.139,95 € se décomposant comme suit :

- |                                   |   |            |   |
|-----------------------------------|---|------------|---|
| - Service Administration générale | : | 0          | € |
| - Service Electrification Rurale  | : | 759.139,95 | € |
| - Service Eclairage Public        | : | 0          | € |
|                                   |   | -----      |   |
|                                   |   | 759.139,95 | € |

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 22 mars 2007